

Murcie, 04 février 2010

Bernard VIDEAU
Africa and Middle-East Head
Directorate for European and international Affairs
Ministry of Ecology, Energy, Sustainable Development and the Sea,
in charge of green technologies and climate change negotiations
France

la valeur ajoutée de l'Union pour la Méditerranée

La déclaration de Paris adoptée le 13 juillet 2008 créant l'Union pour la Méditerranée a clairement affiché une volonté de partenariat entre les États et les autorités locales et régionales. La récente assemblée constitutive de l'ARLEM marque le début des processus de concertation rapprochée.

La déclaration de Paris a également rappelé le rôle majeur du transport dans la réussite du projet d'Union pour la Méditerranée. Elle affirme qu'un développement économique durable doit s'appuyer sur des projets structurants dans le domaine des transports. Les infrastructures de transport relient les hommes, intègrent l'espace et réduisent les distances. L'UpM se consolidera en s'appuyant sur un réseau de transport efficace.

le travail accompli dans le cadre de l'Euromed et du GTMO 5+5

L'UpM doit poursuivre et accompagner l'important travail déjà engagé en matière de coopération régionale dans le secteur des transports, notamment les travaux menés dans le cadre du Forum Euromed transport, élément clé du Partenariat euroméditerranéen né de l'engagement pris à Barcelone en 1995.

La France soutient le développement d'un réseau trans-méditerranéen de transports, interconnecté avec le Réseau européen en cours de définition et les projets d'infrastructures retenus au titre du Plan d'action régionale de transport pour la Méditerranée (PART). Une liste de seize projets prioritaires traduit les attentes formulées par les pays de la Rive sud et poursuit un développement durable axé sur le développement du portuaire et ferroviaire et l'intermodalité;

La France se félicite aussi du travail accompli dans d'autres enceintes sous-régionales comme le Groupe des ministres des transports de la Méditerranée occidentale (GTMO 5+5) dont l'Italie assure la Présidence.

un nouvel élan et une réflexion sur les financements

La politique actuelle doit être poursuivie et, dans la mesure du possible, accélérée ; pour atteindre ces ambitions, nous devons poursuivre les efforts et répondre à la question des financements ;

Au delà de l'enjeu financier, beaucoup peut être fait, notamment regardant la simplification de la législation, les rapprochements réglementaires qui sont d'importants chantiers requérant un travail collectif et concerté. De même, nombre des projets identifiées dans le Plan d'action régional des transports

(PART) peuvent disposer de plans de financement pratiquement bouclés et nécessitant principalement une assistance technique voire un appui politique.

Dans ce cadre, il appartiendra au Secrétariat de l'UpM, dont les statuts devrait très prochainement être adoptés, de donner un élan au processus « pour ce qui est de l'identification, du suivi et de la promotion de nouveaux projets ainsi que de la recherche de financements et de partenaires pour la mise en œuvre ».

Néanmoins, les besoins de financement pour des projets d'infrastructures lourds, tels les tronçons d'un futur service ferroviaire trans-maghrébin, le développement du réseau ferroviaire au Mashreq, un terminal multimodal en Égypte ou un projet portuaire en Turquie, sont réels et ce dans un contexte économique difficile. Face à ce défi, il faut être innovant, inventif.

La Commission très active dans le développement des transports en Méditerranée a annoncé en juillet 2009 une contribution supplémentaire de 72 millions €, pour la période 2009-2010, en faveur des domaines d'intervention jugés prioritaires en 2008, qu'il s'agisse de la dépollution de la Méditerranée, des autoroutes de la mer et terrestres, ou des énergies de substitution.

Peut-être faudra-t-il aller plus loin et prévoir, à terme, un programme, avec son enveloppe financière, pour développer le réseau trans-méditerranéen de transport sur un modèle proche de celui existant pour le réseau trans-européen ?

Mais d'autres pistes existent comme le Fonds Inframed, créé et abondé entre-autre par les Caisses des Dépôts française et italienne qui dispose déjà d'au moins 1 Md d'euros. Ce premier fonds d'investissement de long terme sera aussi le premier outil de financement de l'Union pour la Méditerranée, sa vocation étant de financer sur fonds propres des projets de développement et de réalisation d'installations respectueuses d'un développement durable, dans le domaine des infrastructures urbaines, énergétiques et de transport dans les régions Sud et Est de la Méditerranée.

Enfin, que ce soient les PPP, les BOT, les fonds souverains et tant d'autres options, dans le cadre d'une action coordonnée et volontaire, sous la direction du Secrétariat il s'agira de dégager pour chaque projet la solution adaptée à ses besoins, ceci en partenariat avec tous les acteurs locaux.